

## DOSSIER D'INSCRIPTION

Stages –  
Tarbes  
Adultes



**COVID-19 : Le pass sanitaire est obligatoire pour l'accès aux ateliers et cours publics. Merci de vous munir impérativement de celui-ci lors du dépôt de votre dossier d'inscription.**

### Identité

Nom .....

Prénom .....

Date de naissance .....

Adresse .....

Code postal, ville .....

Tél. domicile .....

Tél. portable .....

Adresse électronique .....

Merci de cocher cette case si vous ne souhaitez pas recevoir les courriers électroniques de l'École supérieure d'art et de design des Pyrénées.

En cochant cette case, j'accepte et je reconnais avoir pris connaissance les modalités d'inscription, de paiement et de résiliation des ateliers et cours publics de l'ÉSAD Pyrénées du présent dossier.

Fait à ....., le .....

Signature :

### Partie réservée à l'administration

Montant de l'inscription : .....

Tranche ressources : .....

Pièce justificative : .....

Mode de règlement :

Chèque n° : .....

Numéraire

### Stage(s) choisi(s)

« Modelage terre » (dès 15 ans) – le 04 et 05 novembre 2021 – (09h-12h30 et 13h30-18h)

## ATELIERS ET COURS PUBLICS & STAGES Modalités d'inscription et de paiement 2021-2022

### **Pass sanitaire et port du masque**

#### **L'accès aux ateliers et cours publics est soumis au pass sanitaire.**

Lors de votre inscription, merci de vous munir impérativement de celui-ci afin de valider votre inscription.

Le port du masque est obligatoire dès l'âge de 12 ans.

### **Stages**

#### *Règlement des stages*

Les inscriptions à un stage se règlent en totalité, par chèque ou espèces, avant le début du stage.

#### *Annulation*

Vous pouvez annuler votre inscription à un stage en adressant cette demande par écrit 72 heures avant le début du stage. Passé ce délai, les droits d'inscription ne pourront pas faire l'objet d'un remboursement.

### **Cours et ateliers**

#### *Modalité d'inscription*

Les inscriptions sont enregistrées par ordre d'arrivée et dans la limite des places disponibles (pas de pré-inscriptions possibles). L'adhésion aux ateliers et cours publics est annuelle. Son montant est

déterminé au regard des revenus du foyer (quotient familial mensuel) par le calcul suivant : revenu fiscal de référence / nombre de parts / 12 mois.

Tout dossier incomplet ne pourra être validé. Sans justificatif, le tarif de la tranche 4 sera appliqué.

#### *Pièces justificatives*

Le calcul du quotient familial mensuel sera réalisé sur la base du revenu fiscal de référence figurant sur le dernier avis d'imposition. À ce titre, joindre au dossier d'inscription une copie de l'avis d'imposition 2020 sur les revenus de 2019 et une pièce d'identité.

Pour les étudiants, les personnes bénéficiaires de minimas sociaux (tels que le RSA, AAH, ASS) ou non-imposable, le tarif correspondant à la tranche la plus basse sera appliqué. À ce titre, joindre au dossier un justificatif daté de moins de trois mois correspondant à la situation ou un avis de non-imposition pour les personnes non imposables.

#### *Inscription en cours d'année*

Dans la limite des places disponibles et selon les ateliers, des inscriptions peuvent être effectuées en cours d'année. Pour une inscription au second trimestre (janvier – mars), une remise de 25% sera appliquée au tarif annuel. Pour une inscription au troisième trimestre (avril – juin), une remise de 50% sera appliquée au tarif annuel.

#### *Modalité de paiement*

Le paiement de l'adhésion s'effectue par espèces ou par chèque à l'ordre du Trésor public.

Vous pouvez opter pour un paiement unique ou fractionné en deux fois. Dans le deuxième cas, un premier versement de 50% doit être effectué au moment de l'inscription ; et le second versement, correspondant aux 50% restants, doit intervenir avant le 30 novembre 2021. Le deuxième versement est dû, quelle que soit la fréquentation du ou des cours et ateliers et les modalités d'enseignement (en présentiel ou à distance).

#### *Résiliation*

Les inscriptions aux cours et ateliers peuvent être résiliées par demande écrite impérativement avant le 2ème cours de l'année. Passé ces délais, les droits d'inscription ne pourront faire l'objet d'un remboursement. Les droits d'inscription sont dus quelle que soit la fréquentation du ou des cours et ateliers. Néanmoins, un remboursement peut être accordé dans le cadre d'un déménagement pour des raisons professionnelles ou de santé, uniquement sur présentation de justificatifs et décision du directeur général.

#### *Covid-19*

Dans la mesure où les conditions sanitaires contraindraient l'établissement à suspendre ses activités en présentiel, les ateliers et cours publics seront assurés à distance. Il est précisé qu'aucun remboursement ne sera effectué. Aussi, nous demandons aux adhérents de vérifier préalablement à leur inscription leurs modalités de connexion internet.

## TARIFS STAGES 2021-2022

### Tarbes

#### Tarif 4B – Stages spéciaux

Stages concernés	Nombre de ½ journées
<b>Modelage Terre</b>	4
<b>Sculpture / Modelage</b>	4

Q.F. Mensuel*	Tarif à la demi-journée
<b>&lt;850**</b>	25 €
<b>851 – 1100</b>	30 €
<b>1101 – 1400</b>	35 €
<b>&gt;1400</b>	40 €

Pour calculer le montant du stage qui vous intéresse, utiliser la méthode suivante :

- **Calcul du QF** :  $\text{revenu fiscal de référence} / \text{nombre de part du foyer} / 12$
- **Calcul du tarif du stage** :  $\text{nombre de } \frac{1}{2} \text{ journée} \times \text{tarif à la } \frac{1}{2} \text{ journée}$  correspondant à votre QF



\* Q.F. : quotient familial mensuel calculé à partir de votre avis d'imposition 2020 sur les revenus de 2019

\*\* et étudiant(es) ou bénéficiaires des minimas sociaux ou personnes non imposables (un justificatif datant de moins de trois mois sera demandé).